

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
GROUPE RÉGIONAL AFI DE PLANIFICATION
ET DE MISE EN ŒUVRE (APIRG)
TREIZIEME REUNION
(Sal, Cap Vert, 25-29 juin 2001)**

Point 7.4 : Réunions informelles de coordination d'interface AFI/EUR

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE

La présente note porte sur les résultats de la réunion de coordination d'interface AFI/EUR tenue à Paris (France) du 14 au 16 février 2001.

1. INTRODUCTION

1.1 Les réunions informelles d'interface AFI/EUR sont organisées en coordination avec les Bureaux de l'OACI AFI, EUR/NAT et MID en exécution de la Conclusion 9/5 d'APIRG, qui a été par la suite énoncée de nouveau par la Conclusion APIRG 10/1 ainsi que par le Groupe consultatif ALLPIRG. L'objectif de ces rencontres est l'harmonisation des plans de mise en œuvre au niveau des zones d'interface. Ces réunions constituent également une tribune intéressante permettant de résoudre les problèmes d'interface entre les régions AFI, EUR et MID.

1.2 La 4^{ème} réunion du Groupe consultatif ALLPIRG tenue à Montréal du 6 au 8 février 2001, aux termes de la Conclusion 4/2 a aussi souligné l'importance des réunions interrégionales, appelées le cas échéant, à s'attaquer aux problèmes d'interface identifiés ainsi qu'à d'autres questions intéressant les Etats et/ou les régions voisins dans leur ensemble. Cette réunion a ainsi fixé un cadre approprié pour les réunions de coordination interrégionales.

2. DISCUSSION

2.1 Depuis la 12^{ème} réunion d'APIRG, les activités des réunions d'interface AFI/EUR ont portées sur les questions suivantes :

Harmonisation du réseau des routes AFI/EUR

2.2 La réunion de Paris susvisée a procédé à un examen préliminaire du réseau des routes ATS dans les zones d'interface et elle est convenue que les Etats et les Organisations concernées aideront le Secrétariat à faire un examen détaillé des indicatifs de routes ATS dans les zones d'interface AFI/EUR. Les contributions à cet effet seront transmises au Bureau de l'OACI pour l'Europe et l'Atlantique nord. Il a également été convenu que dans le cadre de la mise en œuvre du RVSM en région EUR à compter du 24 janvier 2002, d'importantes mutations ont été opérées dans la structure des routes au niveau des zones de transition du

RVSM. La réunion est convenue que le Bureau OACI Europe/Atlantique nord s'assurera que les activités de planification des routes ATS intéressant la zone d'interface AFI/EUR seront prises en compte au titre de la planification globale des routes ATS pour la région EUR.

Etat de mise en œuvre des routes ATS

2.3 La réunion a examiné l'état de mise en œuvre des routes ATS dans la région et est convenue d'un mécanisme destiné à accélérer la mise en œuvre des routes ATS qui ne l'ont pas encore été.

Mise en œuvre de la route RNAV UM999

2.4 La réunion a noté que la route RNAV UM999 allant de Casablanca à Djedda n'a pas encore été mise en œuvre et ceci influe défavorablement sur les opérations hadj. C'est ainsi que les Etats concernés ont été instamment priés de mettre cette route en œuvre dès que faire se peut et d'envisager la mise en œuvre, à titre provisoire, de certains tronçons de route non conformes au plan si la mise en œuvre n'est pas possible selon le tracé proposé.

Procédures pour panne en matière de communications

2.5 La réunion est convenue que les Etats doivent publier dans leur AIP les procédures relatives aux pannes de communications telles qu'approuvées par le Conseil de l'OACI qui ont été élaborées pour la région EUR et qui prennent en compte l'environnement RVSM.

Mise en œuvre de l'ACAS

2.6 La réunion a noté que la procédure de dérogation dans la région EUR a été prorogée jusqu'à 31 mars 2001. Elle a par ailleurs été informée que pour ce qui est de la région AFI, cette procédure de dérogation a été prorogée jusqu'en janvier 2003 et ce, conformément à la date arrêtée à l'échelle mondiale. La nécessité de publier un AIC sur la politique de dérogation de l'ACAS, y compris les dérogations au titre de la liste d'équipements minimum (MEL).

Mise en œuvre des systèmes CNS/ATM au niveau de la route aérienne AR/7 (Nord AFI côtier et interface AFI/EUR)

2.7 La réunion était d'avis que la mise en œuvre du CNS/ATM au niveau de la route aérienne AR/7 se devait d'être menée dans le cadre des réunions de groupes de coordination de la mise en œuvre (ICG) conformément aux besoins identifiés dans le plan AFI de mise en œuvre du CNS/ATM (Doc 003). Toutefois, il a été convenu que la réunion d'interface AFI/EUR se devait de suivre les évolutions au niveau des zones d'interface et tenir la réunion du groupe de coordination de la mise en œuvre de la route aérienne AR/7 au courant des éléments CNS/ATM étant mis en œuvre dans les régions adjacentes.

Examen des lettres d'accord en matière d'exploitation

2.8 La réunion a examiné et actualisé les lettres d'accord entre CCR concernés et s'est prévalu de la présence de nombre d'Etats fournisseurs AFI pour engager des pourparlers

aux plans bilatéral et/ou multilatéral afin de résoudre les problèmes de mise en œuvre présents et futurs.

Carences et lacunes dans le domaine AIS

2.9 Il a été porté à l'attention de la réunion les carences et lacunes dans le domaine AIS qui continuent d'influer défavorablement sur la sécurité de la navigation aérienne en région AFI. La réunion a préconisé que des mesures correctives idoines soient prises. Par ailleurs, elle a recommandé qu'une liste de personnes à contacter soit dressée, y compris l'adresse de courrier électronique du personnel chargé des questions AIS.

3. SUITE A DONNER PAR LA REUNION

3.1 Le groupe APIRG est invité à prendre acte des résultats de la réunion d'interface AFI/EUR tenue depuis la 12^{ème} réunion d'APIRG.